

**AVIS MOTIVE DES REPRESENTANTS DES SALARIÉS, DESIGNÉS AU CA DE LA CNIEG
PAR FO ÉNERGIE ET MINES, SUR LE PROJET DE LOI
PORTANT REFORME DES RETRAITES.**

Le projet de loi vise à rééquilibrer et pérenniser le modèle français des retraites par répartition fondé sur la solidarité. Pour FO Énergie et Mines, nous partageons le même objectif sur le fond.

Par contre, sur la forme, **FO Énergie et Mines estime que ce projet, présenté par le gouvernement, est profondément injuste au plan social et inefficace au plan économique.** Il se situe dans la droite ligne du plan d'austérité qui fait payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont en rien responsables.

Nous sommes opposés :

- à tout report du droit à la retraite à 60 ans et à ses conséquences ;
- à tout allongement de la durée de cotisation, alors qu'actuellement les jeunes qui entrent sur le marché du travail à 25 ans en moyenne, ne pourront liquider une retraite pleine et sans décote (s'ils n'ont pas eu d'interruption de travail), avant l'âge de 66 ans ;
- à toute remise en cause du code des pensions civiles et militaires.

Nous revendiquons des ressources nouvelles pour le financement des retraites et de la pénibilité au travail, ce à quoi ne répond nullement le projet présenté.

FO Énergie et Mines soutient les analyses faites par sa Confédération qui démontrent que cette réforme trouve sa justification dans les analyses gouvernementales faites sous le seul angle démographique.

Cette réforme voulue par le gouvernement, est une promesse électorale de l'actuel Président de la République, non pas pour assurer le financement de notre système de retraite en recherchant de nouvelles recettes, mais pour répondre aux marchés financiers.

Le régime spécial de retraite des IEG vient de connaître plusieurs réformes, **qui ne justifient pas et plus** une nouvelle réforme, dès lors que son financement n'est pas remis en cause et qu'il est pérennisé.

C'est un recul social de plus que subiront les électriciens et gaziers de la branche des IEG, que rien ne justifie.

Pour ces raisons, les administrateurs au Conseil d'Administration de la CNIEG, désignés par FO Énergie et Mines donnent un avis négatif et demandent le retrait du projet présenté.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la présentation d'un projet censé mener à l'équilibre et à la pérennité du régime général des retraites, quand dans le même temps, le Gouvernement ne signe pas l'arrêté concernant la fixation du taux de la Contribution Tarifaire d'Acheminement, assurant l'équilibre des droits spécifiques de notre régime spécial. Cette augmentation est simplement l'application mécanique, issue d'une loi et des règles qu'il nous a pourtant imposées.